

Note Flash du SIES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°01
Janvier 2019

Les boursiers sur critères sociaux en 2017-2018

Les données sont issues du système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2018) et appariées avec les données d'inscriptions des systèmes d'information SISE, SCOLARITE et des autres enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le champ couvert par cette note est constitué des boursiers sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer.

En 2017-2018, 697 000 étudiants boursiers

Durant l'année universitaire 2017-2018, 697 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (1). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme.

Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse. L'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspond à une bourse de 5 551 € annuels et concerne 6,6 % des boursiers. Trois boursiers sur dix ont une bourse supérieure à 4 505 €, ce montant est inférieur à 2 513 € pour plus de la

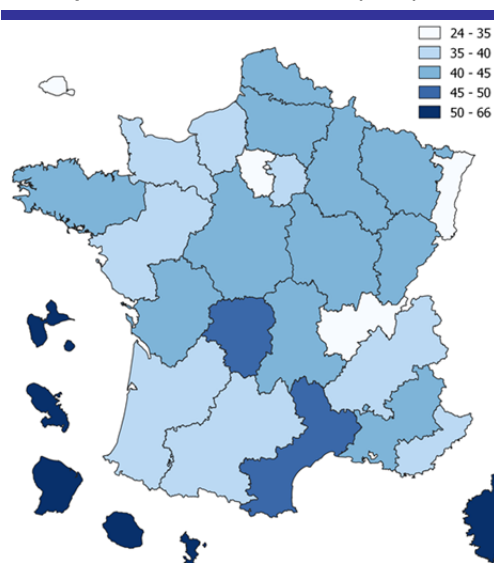
moitié des boursiers. Enfin, 31,4 % des boursiers sont à l'échelon 0 et bénéficient d'une aide de 1 009 €. Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien », l'aide au mérite vient compléter la BCS durant trois ans. En 2017, le montant de cette aide était de 1 800 € pour les bacheliers 2014-2015² et de 900 € pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat après 2015.

37 % des étudiants sont boursiers

Parmi les étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une bourse du MESRI, 37 % en perçoivent une, avec des disparités par genre et par académie. La part de boursiers est très élevée outre-mer (de 53 à 66 %). En métropole, les académies où la part des boursiers est la plus haute, comprise entre 45 et 50 %, sont celles de Corse, de Montpellier et de Limoges. Par contraste, environ un tiers des étudiants des académies de Strasbourg et Lyon sont boursiers, et un quart environ à Paris et Versailles. La part de boursiers dans une académie dépend du niveau de vie des familles mais aussi de l'offre de formation.

Quatre étudiantes sur dix sont boursières contre un étudiant sur trois.

Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2017-2018 (en %)



Effectifs de boursiers sur critères sociaux				
	Montant annuel (en euros)	Effectifs	%	% de femmes
Echelon 0	1 009	218 900	31,4	55,4
Echelon 1	1 669	102 400	14,7	56,0
Echelon 2	2 513	53 200	7,6	56,6
Echelon 3	3 218	52 800	7,6	57,3
Echelon 4	3 924	50 100	7,2	58,0
Echelon 5	4 505	91 200	13,1	58,2
Echelon 6	4 778	82 400	11,8	59,2
Echelon 7	5 551	45 900	6,6	60,2
Total		696 900	100	57,0
Aide au mérite	900 / 1800	41 700	6,0	

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2018

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2018

¹ Les étudiants peuvent bénéficier d'autres aides, non prises en compte ici : aides spécifiques du MESRI, bourses d'établissement et des autres ministères, notamment ceux en charge de l'agriculture et de la culture, etc.

² Le maintien d'une aide au mérite obtenue avant 2015 se fait sous certaines conditions (bénéficiaire d'une BCS en 2017-2018, ne pas avoir dépassé le maximum d'aides, ne pas avoir redoublé, etc.).

Plus de la moitié des étudiants sont boursiers en STS

Selon la formation et le type d'établissement, la proportion de boursiers du MESRI est très variable. Plus de la moitié des étudiants dans les sections de technicien supérieur et assimilés (STS) sont boursiers (55 %) et moins de trois sur dix en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le pourcentage de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (14 %) et compris entre 19 % et 27 % dans les autres filières de formations hors université (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.).

Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	% de boursiers	Effectifs	% de boursiers parmi les étudiantes
Université	39,5	491 600	41,6
dont : Préparation DUT	44,4	47 700	47,8
Filières ingénieurs	35,9	8 900	33,9
Univ. hors DUT et Ingé.	39,2	435 000	41,3
CPGE	28,9	24 000	29,7
dont : secteur public	30,6	21 500	31,3
secteur privé	19,3	2 500	18,9
STS et assimilées	55,0	118 100	59,4
dont : secteur public	57,7	92 800	62,7
secteur privé	46,8	25 300	50,9
Form. d'ingénieurs hors univ.	23,8	19 700	24,0
Écoles de commerce	13,5	16 700	14,5
Grands étab. de type univ.	21,5	5 400	24,0
Universités privées	26,9	6 900	28,5
Autres écoles	19,4	11 400	18,3
Scolarité à l'étranger (1)	-	3 100	-
Total bourses	37,4	696 900	39,9
dont : secteur public	40,0	630 200	42,1
secteur privé	22,7	63 600	25,2

1 Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2018

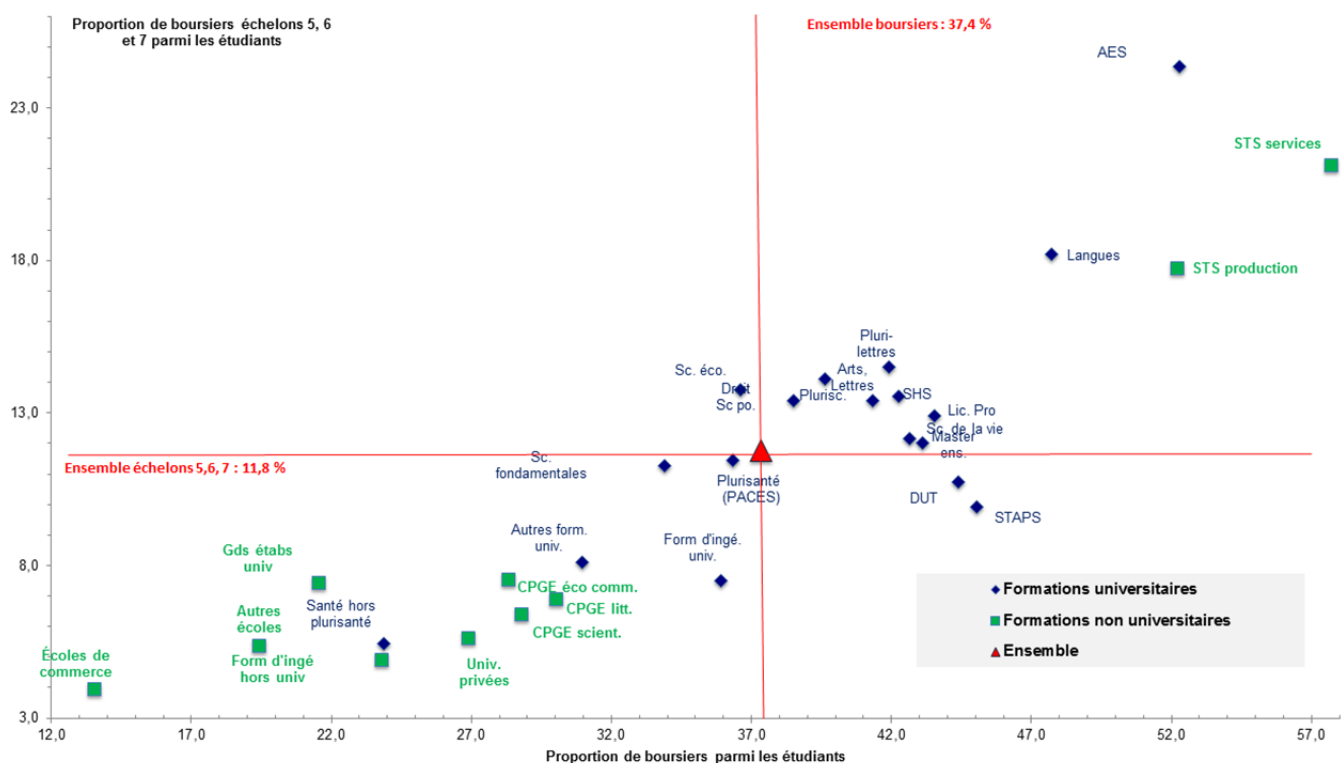
À l'université, la proportion de boursiers sur critères sociaux est proche de 40 %. La proportion de ceux percevant une bourse d'échelon 5, 6 ou 7, c'est-à-dire des trois catégories de boursiers ayant les ressources les plus faibles, y est de 13 % contre 20 % en STS.

La proportion de boursiers baisse nettement à mesure que le niveau d'études s'élève : elle est de 44 % pour les étudiants en préparation au diplôme universitaire de technologie et 43 % en cursus Licence contre 31 % en cursus Master. Les masters enseignement sont, à ce niveau d'étude, une formation qui accueille une forte proportion de boursiers (43 %).

Les proportions de boursiers sont très élevées en administration économique et sociale (AES ; 52 %) et en langues (48 %). Les étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS ; 45 %) sont fréquemment boursiers, mais en proportions moindres aux échelons où le montants des aides sont les plus élevés. A l'opposé, la proportion de boursiers dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie), formations qui durent entre 6 et 12 ans, n'est que de 24 %. Un tiers des étudiants en sciences fondamentales et applications sont boursiers. Cette proportion est bien plus élevée en sciences de la nature et de la vie (43 %). Les formations d'ingénieurs universitaires, avec 36 % de boursiers, se distinguent nettement des formations d'ingénieurs dispensées dans les écoles hors des universités (24 %).

Hery Papagiorgiou
MESRI-SIES

Proportion de boursiers et proportion de boursiers aux échelons les plus élevés, selon la filière de formation et la discipline



Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2018.